

5
ans

au service
de la reconstruction
et de la modernisation

PROJET DE COOPÉRATION
SINO-CONGOLAIS

BCPSC



PROJET DE COOPERATION SINO-CONGOLAIS.

Cinq ans au service de la reconstruction et de la modernisation de la RDC

PETIT DEJEUNER DE PRESSE

Au commencement étaient les 5 chantiers...

Le 26 janvier 2001, Joseph Kabila Kabange prête serment en qualité de Président de la République. Dans son discours d'investiture, il s'assigne trois objectifs : mettre fin à la guerre, organiser les élections libres et transparentes afin de permettre au Peuple de choisir ses dirigeants et de reconstruire le pays.

Le 6 décembre 2006, à l'issue d'une élection présidentielle qu'il a remporté, le nouveau président élu aux suffrages universels directs s'est engagé à réaliser sa promesse relative à la reconstruction nationale à travers sa vision – programme des « **5 Chantiers de la République** », en réalité 8 : infrastructures et voies de communication, eau et électricité, santé et éducation, emploi et logement. Mais dans un pays qui sort d'une décennie de guerre, où trouver les moyens pour reconstruire et moderniser un pays avec une complètement en ruine?

... Les 5 chantiers ont engendré un Protocole d'accord entre le Gouvernement de la RDC et l'entreprise chinoise CREC ...

Face à l'insuffisance de ressources financières internes, il fallait littéralement inventer un miracle pour financer l'ambitieux programme de 5 chantiers. Joseph Kabila va alors déployer ses équipes d'experts à travers les différents continents à la recherche des partenaires.

Mais c'est de l'équipe partie de Kinshasa le 25 février 2007 vers la Chine en passant par l'Afrique du Sud, Hong-Kong, l'Indonésie et Shanghai que viendra le salut. Des concertations qu'elle va engager avec la China Development Bank (CDB), les entreprises CREC et Sinohydro ainsi que Export Import Bank of China (Exim Bank) en juin de la même année déboucheront, le 17 septembre 2007, à la signature d'un protocole d'accord entre le Gouvernement de la République et l'entreprise Chinoise CREC.

...le Protocole d'accord a engendré la Convention de Coopération...

Le protocole d'accord est considéré comme l'ancêtre de la Convention de Collaboration du 22 avril 2008 signée entre le Gouvernement de la République et le Groupement d'Entreprises Chinoises, représenté par les entreprises CREC et Sinohydro.

Depuis le 22 avril 2013, la Convention de coopération a totalisé 5 années au service de la reconstruction, de la modernisation et du développement de la RD Congo.

... à son tour la Convention de Coopération a engendré le BCPSC

L'article 3 de la Convention de coopération signée entre le Gouvernement congolais et le Groupement des entreprises chinoises stipule que le Gouvernement devait mettre en place un **Comité compétent multisectoriel** en vue d'assurer le suivi et l'évaluation, une structure devant servir de guichet unique pour toutes les questions et formalités relatives à l'exécution de tâche définie dans la Convention.

Mise en place par le décret n° 08/ 018 du 26 août 2008 portant création, organisation et fonctionnement du « Bureau de Coordination et de Suivi du Programme Sino-Congolais », le « B.C.P.S.C » a pour mission de :

- jouer le rôle d'interface entre les différentes parties et entités intéressées par les projets issus des accords de coopération en matière d'infrastructures, notamment le Gouvernement de la République Démocratique du Congo, les Groupements d'Entreprises Chinoises, la Sicominex ou toute autre joint-venture d'exploitation des ressources naturelles, l'Agence Congolaise des Grands Travaux ainsi que les structures des partenaires chinois chargées du suivi de ces projets;
- assurer le suivi de la mise en oeuvre des Conventions et des accords avec les partenaires chinois;
- préparer les différentes rencontres, réunions et /ou négociations entre les parties;
- assurer les négociations avec les banques ou institutions financières pour obtenir tout appui supplémentaire en vue de mener à bien la mise en oeuvre desdits projets.

Depuis sa création, le BCPSC est géré de mains de maître par le tandem Moïse Ekanga Lushyma, Secrétaire Exécutif et **Justin Marie MBALAKA**, Secrétaire Exécutif Adjoint.

Convention de coopération : deux objectifs, deux volets

En concluant cet accord avec le groupement des entreprises chinoises, **la RDC ne visait qu'un objectif : trouver les ressources financières nécessaires à la réalisation des projets d'infrastructures nationales et à la modernisation du pays.**

Pour le Groupement d'Entreprises Chinoises, par contre, le besoin était d'investir dans le domaine de métaux non ferreux sur le territoire de la RDC.

En réponse à ce double objectif des parties, la RDC s'est engagé à céder les droits et titres miniers couvrant les gisements miniers de Dikuluwe et Mashamba, détenus par la Gécamines, à la joint-venture Sicominex créée dans le cadre de la Convention de coopération.

La RDC s'engageait sur deux autres paliers :

- transférer les droits et titres miniers détenus par la Gécamines sur les concessions minières à la Sicominex Sarl
- obtenir, au vu de la spécificité de ce Projet de coopération, l'adoption par l'Assemblée Nationale d'une Loi devant sécuriser le régime fiscal, douanier et de change applicable au Projet.

Le Groupement d'Entreprises chinoises, de son côté, s'engage à mobiliser et à mettre en place le financement pour la construction des infrastructures en RDC : c'est le volet « **Projet d'Infrastructures** » de la Convention. Elle s'engage aussi à financer le développement des concessions minières : c'est le second volet de la Convention, « **Projet Minier** ». **Le Projet Minier et le Projet d'infrastructures sont collectivement appelés "Projet de coopération".**

Les Groupement d'Entreprises Chinoises s'est engagé à mobiliser USD 6 milliards pour le financement du Projet d'Infrastructures, montant qui a été, par la suite, réajusté à la baisse (USD 3 milliards) à la demande de la RDC après discussions avec le FMI et la Banque Mondiale ainsi que USD 3,2 milliards pour financer le Projet Minier dont 30% sous forme d'équité et sans intérêt.

On l'a vu, les parties ont voulu matérialiser leur coopération par la constitution d'une joint-venture minière dans laquelle le **Groupement d'Entreprises Chinoises détient 68% d'actions et le Groupe Gécamines 32%**.

Jouant le rôle de plateforme financière, c'est cette joint-venture minière qui emprunte, finance le Projet de coopération dans ses deux volets (Projet d'Infrastructures et Projet Minier) et assure le remboursement. On le voit, cette formule évite à l'Etat

Préalables à l'exécution de la Convention

Dès le départ, l'exécution de la Convention de Collaboration avait été subordonnée à la réalisation de l'étude de faisabilité du Projet Minier et son approbation par le Gouvernement de la RDC et celui de la République Populaire de Chine.

Dès le deuxième semestre de l'année 2010, l'Etat Congolais a approuvé la Convention et l'étude de faisabilité. Mais il a fallu attendre le deuxième semestre de l'année 2011 pour voir la Convention approuvée par la Commission de la Réforme et de Développement ainsi que par le Conseil des Affaires d'Etat de la Chine. Or c'est à partir de cette période que la RDC pouvait s'attendre au premier financement tant pour les infrastructures que pour le Projet Minier.

En dépit de ce contretemps, compte tenu de la bonne collaboration qui existe entre les Parties, travaux ont pu démarrer bien avant 2011!

C'est que le Groupement d'entreprises chinoises avaient, de bonne foi, procédé aux décaissements de USD 468 millions avant l'approbation proprement dit du Projet Minier par le Conseil des Affaires d'Etat du Gouvernement chinois!

Situation des décaissements à ce jour

Par rapport au niveau de décaissement de USD 1,05 milliard en faveur des projets d'infrastructures prévu par l'étude de faisabilité avant la mise en production du Projet Minier (Sicomines Sarl), voici la situation des décaissements à ce jour :

Pour le Projet Minier :

- ✓ **USD 518 millions** décaissés en janvier 2009 par le Groupement d'Entreprises Chinoises, actionnaires de la Sicomines Sarl au titre de la **dépense préliminaire** décaissés avec l'aval du Ministère du Commerce du Gouvernement Chinois en faveur du Projet Minier.
- ✓ **USD 370 millions** de financement accordé à Sicomines Sarl en 2012.
- ✓ **USD 32 millions** libérés par le Groupement des entreprises chinoises au titre de prêt d'associés pour la souscription de Gécamines au capital social. Les discussions sont en cours entre le Groupement et la Gécamines pour la libération d'un prêt de USD 50 millions en faveur de cette dernière pour réhabiliter ses ateliers de Panda.

Pour le Projet d'Infrastructures :

- ✓ **USD 350 millions** accordés en janvier 2009 à la Sicomines Sarl au titre de prêt par Exim Bank sous la garantie du Groupement d'Entreprises chinoises et la Sicomines Sarl, pour financer la première tranche des travaux d'infrastructures les plus urgents.
- ✓ **USD 118 millions accordés à Sicomines Sarl** en juin 2010 comme un deuxième prêt Exim Bank sous la garantie du Groupement d'Entreprises Chinoises, en vue de financer la deuxième tranche des travaux les plus urgents d'infrastructures.
- ✓ **USD 328 millions** représentant la participation de la partie congolaise (50%) au développement du projet de la centrale hydroélectrique de Busanga, ont été disponibles pour financer ce projet en août 2012.
- ✓ **USD 53 millions** de budget alloué aux infrastructures en mars 2013. En plus du projet Busanga, ce budget reprend les rubriques suivantes : nouveaux projets d'infrastructures ; provisions pour paiement des avenants des projets déjà réalisés ou en cours de réalisation: USD 65 millions.
- ✓ Comme je l'ai dit au départ, les discussions sont en cours avec le Groupement d'Entreprises Chinoises pour trouver un mécanisme de financement du projet Busanga en BOT et dégager ainsi le montant de USD 328 millions en faveur des projets d'infrastructures à réaliser avant la mise en production de la Sicomines Sarl, c'est-à-dire avant fin 2015.

Que dire de l'exploitation minière?

Il est bon de noter que le Projet de Coopération Sino-Congolais consacré par la Convention de Collaboration et de Joint Venture ainsi que leurs avenants **ne stipulent pas la cession des concessions minières au Groupement d'Entreprises Chinoises ni aux Chinois, mais à une entreprise de droit congolais, en l'occurrence la Sicomines Sarl**, constituée en plateforme financière qui emprunte, finance le Projet de Coopération et assure le remboursement sur base de l'exploitation minière.

Quid de la valeur des concessions minières?

Les réserves des concessions minières concernées par le Projet minier (Joint venture Sicomines) sont estimées à 10 millions de tonnes de cuivre, chiffre avancé par la Gécamines et vérifié par un consultant recruté par le Conseil d'Administration de la Sicomines Sarl.

La Sicomines Sarl a entre autres pour obligations, **de commercialiser les produits qui seront issus du traitement métallurgiques des minerais aux prix les plus rémunérateurs et selon les stratégies les plus performantes dans l'intérêt des parties** (Article 9.4.vii de la Convention de JV).

Projet de Coopération : contraintes et écueils

En dépit de la bonne foi des parties dans l'exécution de la Convention de Collaboration, quelques difficultés ont ralenti le rythme d'exécution du Projet:

- ✓ **le crash financier** intervenu en 2008 et ses effets pervers sur les cours des minerais;
- ✓ **le long délai** pris par les institutions chinoises compétentes à approuver l'étude de faisabilité;
- ✓ **le long délai** qui s'écoule entre le premier décaissement (janvier 2009) et la mise en production (fin 2015);

- ✓ **le retard apporté dans l'adoption de la loi** portant régime fiscal, douanier et de change devant sécuriser le Projet de Coopération;
- ✓ **le déficit énergétique** observé dans la zone du projet (Kolwezi).

Certaines de ces difficultés ont été surmontées, les autres sont en voie de l'être.

En ce qui concerne l'exploitation minière :

En janvier 2009, le Ministère de Commerce du Gouvernement Chinois a autorisé au Groupement d'Entreprises Chinoises, actionnaires de la Sicomin Sarl, à décaisser en faveur du Projet Minier la somme de USD 518 millions au titre de la **dépense préliminaire**.

En 2012, un autre financement de l'ordre de USD 370 millions a été accordé à la Sicomin Sarl.

Quant aux engagements pris, les entreprises chinoises ont libéré **la totalité du Pas de Porte à raison de 50% en 2009 et le solde en 2012**, elles ont également versé à la Sicomin Sarl USD 32 millions pour le compte de la Gécamines tandis que les formalités de paiement de USD 50 millions sont en cours.

Les travaux sur terrain ont été officiellement lancés le 16 avril dernier et suivant les prévisions la première production est attendue fin 2015, toutes choses restant égales par ailleurs.

Pour ce qui est du Projet d'Infrastructures, il y a lieu de noter que les décaissements en faveur des projets d'infrastructures ont été effectués avant même la réalisation de l'étude de faisabilité du Projet Minier, garanti de remboursement, et son approbation par les instances gouvernementales de deux pays.

C'est l'occasion également de relever que l'étude de faisabilité prévoit des décaissements de l'ordre de USD 1,05 milliard en faveur des projets d'infrastructures avant la mise en production du Projet Minier (Sicomin Sarl).

Convention de coopération : quel bilan à ce jour?

Depuis la signature de la Convention et malgré les écueils rencontrés, le Projet de Coopération sino-congolais a déjà engrangé plusieurs réalisations, essentiellement au volet du développement des infrastructures publiques et communautaires.

A titre d'exemple, avec le prêt de USD 350 millions obtenu en janvier 2009 d'Exim Bank, la RDC a financé la première tranche des travaux d'infrastructures, notamment : le Boulevard du 30

juin (Lot 1), l'Avenue du tourisme, la Bretelle de Lutendele, le tronçon routier Lubumbashi – Kasomeno sur la RN5, le tronçon routier Beni – Luna sur la RN4 et l'Hôpital du Cinquantenaire.

Avec les **118 millions** de prêt d'Exim Bank de USD 118 millions, le Congo a pu financer la deuxième tranche des travaux d'infrastructures à savoir : Boulevard du 30 juin (Lot 2), Boulevards Triomphal et Sendwe, Esplanade du Palais du Peuple, l'acquisition d'une unité de production des préfabriqués pour le volet habitat, l'acquisition des groupes électrogènes pour accroître le taux de desserte en électricité de certains chefs-lieux des provinces et l'acquisition des poteaux solaires pour l'éclairage public de certains chefs-lieux des territoires.

Avec le montant de USD 328 millions, apportée en août 2012 comme participation de la partie congolaise (50%) au développement du projet, la RDC est en train de financer les travaux de construction en cours de la centrale hydroélectrique de Busanga. Les discussions sont en cours avec les entreprises chinoises pour trouver un mécanisme de financement du projet Busanga en BOT et dégager ainsi le montant de USD 328 millions en faveur des projets d'infrastructures à réaliser avant la mise en production de la Sicomines Sarl, c'est-à-dire avant fin 2015.

Outre ces réalisations, il y a lieu de noter quelques effets d'entraînement que ce Projet de Coopération a apporté au pays. Sur le plan international, l'opinion et les partenaires traditionnels se sont rendus compte que la RDC redevenait un pays fréquentable sur le plan économique et financier, un partenaire crédible avec lequel on peut négocier. Bien plus, la RDC se trouve, du coup, dans une meilleure posture qui lui permet d'obtenir plus et mieux dans des conditions autrement plus avantageuses.

Dans le domaine minier, la Convention de Collaboration, ayant été à la base de la revisitation des contrats miniers, a permis à l'Etat Congolais d'améliorer tant soit peu la position des entreprises minières nationales dans les différents partenariats signés avec les entreprises étrangères. Cette amélioration peut être appréhendée à travers le réajustement à la hausse tant du taux de participation au capital de différentes joint-ventures que de la valeur du pas de porte à la tonne de cuivre, sans que ces joint-ventures atteignent les conditions offertes par la Sicomines Sarl à la Gécamines.

L'émergence d'une main d'oeuvre congolaise qualifiée

Dans le domaine de la reconstruction, le Projet de Coopération Sino-Congolais a inauguré une nouvelle ère dans le secteur de construction avec l'afflux de matériels et équipements de génie civil, favorisant la concurrence, la formation et l'émergence d'une main d'œuvre

congolaise qualifiée, la réduction du prix des matériaux de construction (sable, caillasse, ciment, etc). Cette accroissement de la capacité de construction s'est traduit par le boom immobilier dont nous sommes témoins aujourd'hui à Kinshasa et ailleurs. **Le cadre dans lequel nous nous réunissons ce matin, le Fleuve Congo Hotel, en est une belle illustration.**

Fort de cette capacité de construction, les entreprises chinoises dont CREEC, Sinohydro, ... pour ne citer que celles-là, négocient des contrats d'études et des travaux avec le Gouvernement de la RDC et/ou les entreprises publiques. C'est le cas des projets :

- de construction de la centrale hydroélectrique de Zongo II (en exécution);
- de modernisation de la piste de l'Aéroport international de Ndjili (en exécution);
- de construction de nouvelles aérogares de Ndjili et de la Luano;
- de modernisation de l'aérogare de Bangoka (Kisangani);
- de modernisation du Chemin de fer Kinshasa – Matadi et du Port de Matadi;
- de construction des lignes de transport d'électricité et autres (5 lots) ;
- d'implantation d'une unité de montage et de fabrication de compteurs BT à prépaiement ;
- de déploiement de la fibre optique (Phase 2) Kinshasa – Kasumbalesa.

Tous ces projets sont financés ou à financer par Exim Bank of China.

Contrairement aux contrats de partenariat conclus entre les entreprises publiques du secteur minier et certaines sociétés étrangères, les ressources du pays, dans le cadre de la Convention d'avril 2008, sont mises en exploitation pour réaliser les infrastructures qui sont mises au service de tous les secteurs d'activités et améliorent la vie de la population.

Des perspectives prometteuses à l'horizon

Après la redimensionnement du Projet Minier à l'initiative de la RDC, la première tonne de cuivre produite par la Sicomin est attendue en 2015 et non, comme initialement prévue, en 2017. Le Projet de Coopération pourra alors atteindre sa vitesse de croisière en termes d'investissements et d'infrastructures et, éventuellement aboutir à l'obtention d'une nouvelle ligne de crédit, en fonction des résultats du Projet minier.

On le voit, l'exécution parfaite du Projet augure doré et déjà des plus belles perspectives pour le développement des infrastructures, l'amélioration de nos revenus miniers et, au-delà, la reconstruction de la RDC et l'amélioration du bien-être de la population ■